

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 7 JUILLET 2023

N° 2023-294 CONVENTION PARTICULIÈRE D'ACCÈS AUX SERVICES DE L'ASSOCIATION GÉO VENDÉE

Nomenclature des actes :8.4

L'association Géo Vendée propose aux collectivités adhérentes l'accès à un service initial et à des services optionnels.

Les modalités d'accès sont les suivantes :

- 1- Services accessibles pour tous les adhérents
 - Le portail cartographique avec accès internet
 - La diffusion des données et le catalogage via une plateforme, avec notamment le plan cadastral informatisé (PCI)
 - L'animation du réseau et la production de cahiers des charges types
 - L'animation de comité de pilotage technique avec des groupes de travail spécifiques
- 2- Services optionnels individualisés
 - L'accès à la Banque Géo Vendée (BGV) selon des blocs thématiques à choisir
 - Des concours techniques individuels en réponse à des demandes spécifiques, et sur la base de devis
 - Des formations
 - Des ateliers cartographiques pour la production et le tirage de cartes et plans

La convention a pour objet de définir les services particuliers offerts par l'association Géo Vendée, notamment les blocs thématiques (réseaux, occupation du sol, sécurité, gestion du patrimoine communal, cadre de vie et statistiques).

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et les dix communes du Pays de Chantonnay peuvent accéder à ce service, et pour l'ensemble des blocs thématiques, grâce à des codes d'accès.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 10/07/2023.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le



ID : 085-248500340-20230707-2023_294-AR

Pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

Adhésion annuelle à l'association : 100,00 €

Accès aux blocs thématiques : 6 498,00 €

Montant total des participations : 6 598,00 €

La Présidente accepte cette convention.

À CHANTONNAY, le 7 juillet 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET